PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat Général
Direction de la coordination
et de l'appui territorial

Bureau de l'environnement
Affaire suivie par : Laurence JOIN
Tél : 05 46 27 44 43
laurence.join@charente-maritime.gouv.fr

Le Préfet de la Charente-Maritime

à

Madame la Maire

Mairie des Mathes
10, rue de la Sablière
17570 Les Mathes

La Rochelle, le 24 SEP. 2026

Objet : demande de travaux en espace remarquable

Références : PA 017 225 26 00001
Pièce jointe : 1

À l'occasion de la réunion de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) réunie en formation dite « des sites et des paysages » le 16 septembre 2026, le projet de création d'une voie verte dans la forêt de « La Coubre » reliant la route de « La Fouasse » sur la commune de Mathes et la route de « La Bouverie » sur la commune de La Tremblade au bénéfice de la Communauté d'agglomération de Royan Atlantique, objet du permis référencé, a été examiné.

Après avoir délibéré et tenant compte des analyses rendues par la direction départementale des territoires et de la mer dans le rapport annexé, l'instance départementale a émis un avis favorable unanime au projet présenté et localisé sur votre commune au titre de sa situation en espace remarquable.

Je vous rappelle par ailleurs que, conformément à l'article L. 121-24 du code de l'urbanisme, un projet d'aménagement situé en espace remarquable est soumis à une consultation du public préalablement à son autorisation, qu'il vous appartient de mener.

Le bureau de l'environnement de la Préfecture de la Charente-Maritime demeure à votre disposition dans le cadre de ce dossier.

Pour le Préfet,
la Cheffe du bureau de l'environnement

Céline MOULIN-BERJONNEAU